



F.F.C.

AQUITAINE

Règlement

BMX LIMOUZI CUP 2026

Article I - PRESENTATION

Les clubs de Haute Vienne organisent une coupe interclubs, sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine.

Article II - PARTICIPANTS et TIMING

- a. Cette coupe est accessible à tout pilote détenteur d'une licence, à jour, permettant la compétition, délivrée par la FFC.
- b. Elle se déroulera, conformément au calendrier régional validé par la CRBMX d'Avril à Septembre 2026 avec 4 manches. **Son format est en mode 3 manches non brassées.**
- c. Les pilotes pourront s'engager **en 20' et en Cruiser.**
- d. Timing. **Le déroulement ci-après est à titre indicatif et est susceptible d'évoluer sur décision de la Présidence du jury.**
 - 10h00 Débrief arbitres
 - 10h30 Essais tous blocs
 - 11h30 Manches qualificatives 1 et 2
 - Pause repas
 - 13h45 Warm-Up et Manches qualificatives 3
 - 14h20 Consolantes manches et 1/2 finales
 - 14h40 Finales
 - 15h30 Remise des récompenses

Article III - CALENDRIER

- Manche 1 : Samedi 04 Avril : CBC - CONDAT SUR VIENNE (87)
- Manche 2 : Samedi 23 Mai : BMX Club de Limoges - LIMOGES (87)
- Manche 3 : Dimanche 07 Juin : BMX VT - ST PRIEST TAURION (87) Manche support du championnat départemental 87
- Manche 4 : Samedi 26 Septembre : ASSJ BMX - Saint Junien (87)

Article IV - CLASSEMENT INDIVIDUEL

- a. Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve. b. A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie de la Coupe 2025, le pilote, licencié dans un des clubs de Haute-Vienne
- c. Pour le classement général, le calcul se fera sur les 4 épreuves (pas de joker)
- d. L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale.
- e. En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche.

Article V - RÉCOMPENSES

- a. Le club organisateur de chaque manche pourra, sans obligation, récompenser par des médailles ou autres les 3 ou 8 premiers pilotes des différentes catégories (que U15 et - ou tous les pilotes)
- b. Une cérémonie protocolaire sera néanmoins systématiquement organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégorie courues le jour de la manche.

Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation fédérale (titre VI et X). Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point.

- c. Le classement général donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie.
- d. Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé.

Article VI - CATEGORIES

- a. En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure.
En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie.
- b. Les filles souhaitant rouler avec les garçons de même catégorie d'âge est un choix définitif pour les 4 épreuves de la coupe Limouzi BMX Cup.
- c. Les clubs disposant d'une piste avec une section Pro, sont en droit d'ouvrir une catégorie Open (Junior et Elite) avec l'accord du président de jury ainsi que le responsable de la commission régionale.
- d. Les catégories sont les suivantes (en cas de regroupement de catégorie les filles rouleront avec les G)

20':

- U7 F
- U7 G
- U9 F
- U9 G

- U11 F
- U11 G
- U13 F
- U13 G
- U15 F
- U15 G
- U17 F
- U17 G
- U19 et + F
- U19 et + G
- Open (Junior / Elite) si sec Pro et volonté du club organisateur

Cruisers :

- Cruisers Hommes
- Cruisers Femmes

Article VII - SURCLASSEMENTS

Le surclassement n'est pas possible.

Article VIII - ENGAGEMENTS

- a. Les engagements et le paiement des droits d'engagements se feront obligatoirement sur l'onglet événement de l'espace club avant le lundi 18h00 précédant la course, délai de rigueur.
- b. Pour les pilotes des clubs extérieurs au comité Nouvelle Aquitaine, l'engagement pourra se faire, dans les mêmes délais que ci-dessus par l'espace club.
- c. Tout engagement de pilote survenant après l'édition des listings d'inscrits ne pourra se faire qu'après accord exclusif du président de jury. Une pénalité forfaitaire (doublement des frais d'engagement) sera systématiquement exigée avant le début de la course et devra être payée au secrétariat afin de valider l'engagement, pour chaque pilote retardataire.
- d. Un pilote ne pouvant participer pour blessure, sera remboursé par le club organisateur sous réserve de faire présenter un certificat médical au secrétariat de course, avant le début des essais.

- e. Il appartient à chaque responsable de club de contrôler la bonne inscription de ses pilotes au plus tard le jeudi soir 18 h 00 (listing « inscriptions par club » disponible sur www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr) et de signaler en dehors de tout engagement de dernière minute, toute anomalie via bmx.noag@outlook.fr
- f. Le coût d'engagement d'un pilote (20 pouces et/ou cruiser) s'élève à 9 €.

Article IX - REFERENTS CLUBS

Chaque club doit désigner un référent club. Ce référent ne peut être un arbitre désigné sur la course.

Le référent est le seul habilité à gérer des problèmes liés à la compétition. Il est le seul à pouvoir porter réclamation, venir au secrétariat.

Article X - ARBITRES

a. Le staff arbitral est composé d'une vingtaine d'arbitres licenciés FFC.

Les 4 clubs devront fournir chacun au moins 5 arbitres licenciés

b. Les arbitres devront valider leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Article XI - RÈGLEMENTS

a. Le règlement appliqué durant toute la durée de la Coupe Limouzi BMX Cup sera celui de la FFC en vigueur à la date de publication.

Il appartient au Président de Jury assisté par l'ensemble du collège des arbitres de l'appliquer et le faire respecter.

b. Des points spécifiques, des rappels règlementaires seront communiqués lors des briefings organisés par le Président de Jury.

Les référents clubs sont systématiquement conviés à ces briefings.

L'absence du référent club à ce briefing ne pourra être une raison valable pour contester une décision arbitrale.